

**EDITO** : André Kovacs

*Temps d'intolérance*

Il m'arrive de douter des valeurs humaines dans notre société.

Car dénoncer de nos jours des situations d'exclusion et d'intolérance envers les personnes les plus démunies devient suspect. Je m'explique.

Je me souviens que dans les années 50-70, chaque nouveau propriétaire à STELLA pouvait construire son havre de paix, en toute tolérance et en harmonie avec ses voisins.

Les gens se retrouvaient avec plaisir et aimaient s'entraider. Ils animaient et faisaient vivre STELLA, les commerces locaux, les artisans, etc...

J'adorais *l'esprit pionnier* que nous partagions ensemble, par quartiers, petits et grands, sans barrières idéologiques, culturelles ou sociales.

Mais aujourd'hui, c'est le temps de l'intolérance, du conflit, de l'insulte, des dégradations, des mises en demeure et des dépôts de plainte contre son voisin ou celui qui gêne.

Ainsi, pour des raisons spéculatives, la présence d'un voisin habitant à STELLA dans un mobil-home depuis de nombreuses années est devenue gênante au point de le faire condamner sévèrement. Il doit évacuer les lieux malgré les autorisations qu'il a eues pour y habiter !

Cela me révolte profondément.

Il est temps de revenir à des attitudes plus amicales, plus conviviales et plus respectueuses à l'égard des personnes de condition modeste.

Bonnes vacances à tous et venez participer cet été aux animations proposées par STELLA 2000.

## DEUX POIDS, DEUX MESURES

*Un permis de construire a été accordé le 16/12/2005 à un promoteur immobilier pour un lotissement de 12 maisons à STELLA-PLAGE représentant une SHON totale de 1281 m<sup>2</sup>.*

*Le terrain entièrement boisé d'une superficie de 5011 m<sup>2</sup>, dont une partie située en zone naturelle, a été défriché sur 3300 m<sup>2</sup>.*

*On peut lire sur le panneau publicitaire :*

**VOTRE MAISON DANS UN HAVRE DE PAIX  
AU CŒUR D'UN ENVIRONNEMENT RESIDENTIEL**



*Il n'y a pas eu de recours contre ce permis.*

*Pourtant, sur un terrain voisin, une personne vivant dans un mobil-home depuis de nombreuses années pourrait être expulsée au prétexte que le terrain se trouverait en zone naturelle.*

*Celle-ci a cependant obtenu les autorisations pour y habiter, son terrain étant alimenté en eau et en électricité par des branchements conformes depuis les réseaux publics.*

***Il y a deux poids, deux mesures dans ce secteur !***

*Si ce secteur présentait un quelconque intérêt écologique pour la faune et la flore, il faudrait vite l'entourer de clôtures et y interdire tout accès et toute construction. Ce n'est pas le cas !*

*Alors, pourquoi ce mobil-home ne peut-il pas demeurer un havre de paix près d'un environnement résidentiel ?*

# TOUT-A-L'EGOUT

Le SIVOM prévoit le tout-à-l'égout sur tout STELLA-PLAGE, mais le Conseil Municipal de CUCQ n'a pas encore décidé le programme de travaux.

L'**enquête publique** concernant le système d'assainissement des communes de Merlimont, Cucq, Le Touquet et Etaples ainsi que la mise aux normes et l'extension de la station d'épuration a eu lieu du lundi 19 mars au vendredi 20 avril 2007 inclus.

STELLA 2000 a indiqué sur le registre d'enquête qu'une extension aussi importante de la station d'épuration d'Etaples n'a de sens que si on procède rapidement au raccordement de tous les habitants des communes concernées, et en particulier à Stella-Plage où, actuellement, **seulement 10 %** environ des habitants sont raccordés ou raccordables !

Nous avons pris bonne note dans le dossier d'enquête publique que tout Stella-Plage allait être équipé des réseaux "tout-à-l'égout".

L'enquête publique a fait l'objet d'un AVIS FAVORABLE du commissaire enquêteur.

Les propositions de STELLA 2000 portées à l'enquête publique concernant l'extension des canalisations d'assainissement d'eaux usées collectif sur Stella-Plage ont été prises en compte par Monsieur Walter KAHN, Président du SIVOM de la région d'Etaples, ce qu'il a rappelé dans son mémoire d'après enquête publique en date du 30 avril 2007.

Il ajoute que cette extension fera l'objet de délibération au sein du SIVOM de la région d'Etaples après validation du Conseil Municipal de la Commune de CUCQ, dans le cadre d'un programme pluriannuel d'Assainissement en concordance avec le Schéma de Zonage d'Assainissement approuvé en 2003 après enquête publique.

Et bien, exigeons maintenant :

1. que le Conseil municipal de CUCQ valide le programme de travaux sur STELLA et l'échancier pluriannuel de réalisation des travaux,
2. que la Municipalité informe rapidement chaque propriétaire de Stella-Plage sur le délai sous lequel il pourrait être raccordé au réseau collectif.

A suivre

# VOIRIES DE STELLA

Les derniers travaux de mise en conformité des rues de Stella qui n'avaient pas été réalisées par l'ASAP devaient être terminées en 2007.



Il s'agit de la pose de bordures plates gratuites pour les propriétaires riverains, la réfection des chaussées avec la mise en place des revêtements fabriqués à base de farine de maïs et le remplacement des antiques et obsolètes "gamelles" à ampoule par des consoles d'éclairage public sur poteaux EDF.

La Commune a fort heureusement proscrit les boules d'éclairage public si chères à l'ASAP de STELLA, coûteuses, gourmandes en électricité et polluantes pour l'environnement nocturne !

La première tranche concerne les avenues de Merlimont, de Nice, de Verdun et Jeanne d'Arc ainsi que les rues Jacqueline, du Nord, du Midi. Elle devrait être terminée avant les vacances d'été 2007. **Coût : 500 000 €.**

La deuxième tranche concerne toutes les autres voiries non terminées situées dans le secteur entre le Bd Victor Poulain et l'avenue de Verdun. Elle devrait être terminée avant la fin de l'année 2007 en fonction du budget spécial "Stella" dont disposera la commune, notamment avec la vente des 10 parcelles individuelles d'environ 800 m<sup>2</sup> situées rue d'Amiens (en face de la place du Marché) qui ont été transférées de l'ASAP à la Commune.

Ces travaux réalisés par la commune améliorent la circulation et la sécurité routière à STELLA. Mais il faut à nouveau déplorer l'absence de pose des réseaux d'assainissement collectif "tout à l'égout" et d'évacuation des eaux pluviales à l'occasion de ces travaux de voirie.

Ces chaussées devront en effet être réouvertes lorsque le SIVOM engagera le programme de travaux d'assainissement prévu par la Commune à Stella-Plage, ce qui entraînera probablement des surcoûts importants à faire supporter aux contribuables.

Y aura-t-il un jour une coordination des travaux à STELLA ?

# STELLA 2000 propose un Code de la Rue et du Vélo



Place des Anglais.  
Trottoir interdit aux vélos.

Il faut emprunter le Bd de France !

*Car il faut plus de place et d'attention consacrées au vélo.*

*Nous voulons mettre cette évidence en lumière de manière positive.*



Bd Labrasse.

*Faire ses courses à vélo dans STELLA en toute sécurité, c'est vraiment super !*

Les cyclistes ne disposent d'aucune piste cyclable à STELLA-PLAGE. Jusqu'à quand et pourquoi ?

Il s'agit là d'une situation qui mérite une attention particulière de la part des acteurs locaux et de nos élus.

Il faut agir localement pour changer les habitudes et les comportements, notamment vis-à-vis de la voiture dans notre station.

Il y a ainsi beaucoup de bonnes raisons pour réintégrer le vélo dans les débats publics.

Tous les utilisateurs de vélo veulent avoir un impact sur les politiques municipales de mobilité, c'est leur modeste mais efficace contribution aux projets de développement durable et d'économie d'énergie.

Notre association STELLA 2000 veut :

- Attirer l'attention de tous sur la place du vélo dans l'espace public,
- Rendre la pratique du vélo plus sûre et respectée par les automobilistes,
- Faire des cyclistes occasionnels des cyclistes quotidiens,
- Convaincre les automobilistes qu'il est plus rapide d'aller faire ses courses à vélo dans STELLA.

Tout ceci dans un esprit positif porté localement par notre association STELLA 2000 qui s'associe à toutes les initiatives de masse qui poursuivent le même objectif.

Il y a assez d'espace pour la voiture et il est grand temps de le partager avec les moyens de locomotion alternatifs.

Stimuler l'utilisation du vélo permettra d'exiger au niveau de la Commune et de Stella-Plage la mise en place et le respect d'une réelle politique "vélo" avec la réalisation de pistes cyclables protégées et d'aménagements urbains permettant la pratique du vélo en toute sécurité.

Nous voulons prouver que le vélo est un moyen de déplacement idéal en ville, bon pour la santé et qu'il répond parfaitement aux problèmes de mobilité dans la station.

**Une piste cyclable sur la 2<sup>ème</sup> tranche du Bd Labrasse est souhaitée ainsi qu'un parc à vélos sur la digue.**

## *Nos conseils de prudence !*

- Utiliser un vélo en bon état et équipé de tous les dispositifs obligatoires de sécurité,
- Respecter le Code de la Route, les règles de priorités dans les carrefours et ronds points, les panneaux stops et routes prioritaires, les passages piétons, etc..
- Indiquer avec le bras tout changement de direction,
- Appliquer les règles de circulation en groupe, circuler le plus à droite possible tout en évitant de passer trop près des véhicules en stationnement et de préférence en file, ne jamais rouler à plus de deux cyclistes de front,
- Ne pas rouler à vélo sur les trottoirs, les contrevenants risquent une amende forfaitaire.



*Dans la "zone 30" du Bd Labrasse entre le Bd de Berck et la place Sapin, rouler prudemment au milieu de la chaussée car les automobilistes n'ont pas l'espace suffisant requis pour pouvoir dépasser les cyclistes en toute sécurité (1 mètre ou plus).*

Prochain dossier : un Code des Trottoirs et du Piéton.

## BIENVENUE A STELLA-PLAGE SUR INTERNET

La Municipalité de CUCQ a créé un site internet donnant des informations sur la vie pratique, le tourisme, l'animation, l'accès et les contacts à STELLA-PLAGE.

Adresse : <http://www.stella-plage.fr>

## OU JOUER AU MINI-GOLF ?

A STELLA, le touriste qui recherche un lieu de loisirs où se détendre en famille est déçu.

Il regrette la fermeture du mini-golf de Stella depuis 2006.

Mais à BERCK et MERLIMONT, chaque saison touristique dans la station commence souvent par une partie de mini-golf en famille ou entre amis.

Alors, direction BERCK ou MERLIMONT pour leurs mini-golfs ..... et nos commerces stelliens risquent d'en pâtir.

## ELECTRICITE ET GAZ

Le 1<sup>er</sup> juillet 2007, le marché de l'électricité et du gaz sera totalement ouvert à la concurrence.

Fait rarissime, l'association **UFC-Que Choisir** dénonce la concurrence sur le marché des énergies qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et appelle "*les consommateurs à conserver leurs contrats actuels*" face aux "*risques d'augmentations violentes des prix*".

Il semble donc prudent de conserver EDF/GDF et les **tarifs réglementés** fixés par l'Etat.

Attention, si vous allez à la concurrence et si vous quittez les tarifs réglementés, il vous sera alors impossible de faire le chemin inverse, en cas notamment d'augmentation des **tarifs du marché** qui peuvent devenir beaucoup plus chers que les tarifs réglementés.

Mais si vous ne faites aucune démarche, vous garderez votre fournisseur actuel EDF/GDF et le tarif réglementé dans votre logement actuel.

### Ont participé à la Rédaction du Journal

André KOVACS - 03 21 09 66 64

Monique DELANNOY - 03 21 94 64 86

Pierre CLAINQUART - Christian DEFOSSEZ

Max PANTIGNY - Michel CROMBECQ

Jean DERUY - Micheline DUBROMEL

Simone DORNEL - Janine SCULIER

## STELLA-PLAGE PERD SON ECLAT ET SON IDENTITE !



*Arrière du "BRITANNIA" vu du Bd Labrasse*

Il est prévu de construire 3 ou 4 gros immeubles collectifs dans la continuité du "BRITANNIA" en application d'un règlement d'urbanisme à CUCQ privilégiant le béton, les parkings, l'imperméabilisation des sols et la diminution des espaces verts.

Un de ces immeubles sera implanté sur le terrain vendu par les "Gaufres LACQUEMANT" – Bd Labrasse, "*pour cacher, dit-on, l'arrière des immeubles que l'on voit actuellement*".

Les 2 jolis pavillons du Bd Labrasse sont ainsi condamnés à disparaître ou s'encastrent entre des gros immeubles collectifs qui seront en grande partie inoccupés comme beaucoup d'autres.

Après le mini-golf de STELLA, espace boisé de verdure et de loisirs depuis plus de 50 ans, c'est un nouvel espace vert qui disparaît pour des projets spéculatifs. Ce n'est plus STELLA !

## ASSEMBLEE GENERALE 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire de STELLA 2000 aura lieu le jeudi 26 juillet 2007 à 18 heures en Mairie de CUCQ, salle des conférences.

**VENEZ NOMBREUX ET FAITES VENIR  
VOS VOISINS ET AMIS**

*L'Avenir Stellien*

*Association STELLA 2000*

L'Avenir Stellien informe les membres adhérents de l'association STELLA 2000, les habitants et les amis de Stella-Plage.

357, avenue du Château d'eau 62780 CUCQ STELLA

Tél. & Fax : 03 21 09 66 64 Portable : 06 03 24 57 25

[asso-stella2000@orange.fr](mailto:asso-stella2000@orange.fr)

**Directeur de la publication** : André Kovacs

**I.P.N.S. / Dépôt légal** : Trimestriel

Tous droits de reproduction réservés. Toute reproduction, même partielle, ne peut se faire sans notre accord préalable.